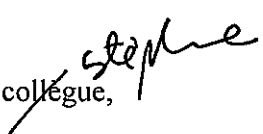


Québec, le 17 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4


Cher collègue,

Cette réponse fait suite à votre question écrite adressée au gouvernement le 19 mars 2013, dans laquelle le député de Granby interpellait le ministère des Transports au sujet de la contribution sur l'immatriculation des véhicules hors route.

Le député de Granby demande pourquoi certains propriétaires de véhicule tout-terrain (VTT), qui utilisent ces véhicules seulement à des fins agricoles ou forestières sont tenus, par le biais de leur immatriculation, de payer le montant de 21 \$ pour l'entretien du réseau de sentiers pour les VTT alors que, dans les faits, ces propriétaires n'utilisent jamais le réseau de sentiers dans le cadre de leurs fonctions. Il aimerait ensuite obtenir le montant total des contributions reçues par la SAAQ pour les VTT et le montant effectivement versé par la SAAQ pour développer et entretenir les réseaux de sentiers pour les VTT.

La contribution pour les VTT a été portée de 6 \$ à 21 \$, soit une augmentation de 15 \$ pour l'année. Cette contribution était de 6 \$ et elle n'avait jamais été majorée depuis son instauration en 1998.

Cette hausse de la contribution sur l'immatriculation a été annoncée dans le Rapport sur les véhicules hors route – Vers un développement durable de la pratique – qui a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2009. Elle a été adoptée dans le projet de loi n° 121 qui a été sanctionné en décembre 2010 par l'Assemblée nationale.

Ministère des Transports
29^e étage
700, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6980
Télécopieur : 418 643-2033
ministre@mtq.gouv.qc.ca

Ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
ministre@mamrot.gouv.qc.ca

Circonscription
Rez-de-chaussée
2240, rue Montpetit
Jonquière (Québec) G7X 6A3
Téléphone : 418 547-0666
Télécopieur : 418 547-1166

Pour le VTT, ce montant de 21 \$ prélevé sur l'immatriculation sert à soutenir adéquatement les clubs pour l'entretien et la signalisation des sentiers, à financer les infrastructures dans les sentiers et à protéger la faune et les habitats fauniques. Cette contribution est payée par tous les propriétaires de véhicules hors route (VHR) et non seulement par les membres des fédérations qui utilisent les sentiers, puisqu'il s'agit d'un effort collectif pour améliorer la sécurité, la cohabitation et la protection de l'environnement, qui sont l'affaire de tous. Les statistiques démontrent que les endroits les plus sécuritaires pour circuler en VHR sont les sentiers aménagés, entretenus et signalisés.

L'industrie des VHR génère d'importantes retombées économiques et plus de 14 400 emplois dans les régions. Elle est donc un levier de développement économique important pour plusieurs régions. Cette industrie, qui repose essentiellement sur des bénévoles, a besoin d'une aide importante pour en assurer la pérennité.

Depuis 1993 pour la motoneige et depuis 1998 pour le quad, le gouvernement gère deux programmes d'assistance financière destinés à la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), à la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) et à leurs clubs affiliés. Ces programmes sont financés entièrement par le prélèvement de cette contribution à même l'immatriculation des VHR.

Concernant le montant des contributions ainsi que le montant effectivement versé par la SAAQ pour développer et entretenir les réseaux de sentiers, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, 176 564 motoneiges et 362 595 VTT ont été immatriculés. Un montant de 5,8 M\$ a été versé aux clubs quads et à la FQCQ dans le cadre du programme d'assistance financière aux clubs quads et 6,2 M\$ a été versé aux clubs de motoneigistes et à la FCMQ dans le cadre du programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes. Finalement, un montant de 5,4 M\$ est disponible dans le programme infrastructure et faune (cumulatif de 2011-2012 et 2012-2013).

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


SYLVAIN GAUDREULT

N/Réf. : 20130403-39